Rétrospective de la Session

Hiver 2021 (du 29 novembre – 17 décembre 2021)



Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale	Modification		3
20.089	Réforme LPP	Modification		3
21.032	Loi sur les travailleurs détachés. Modification	Entrer en Matière		3
19.050	Stabilisation de l'AVS	Approbation		4

Conseil des États

N°	Titre	Décision	Évaluation	Page
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale	Approbation		5
21.045	Message 2021 sur les immeubles du DFF	Approbation		5
21.4189	Mo. Wicki. Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels	Approbation		5
19.050	Stabilisation de l'AVS	Approbation		6

Conseil national

Le Conseil national examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

Les deux chambres ont éliminé les dernières divergences. Le projet de loi est désormais terminé. Le National a longtemps voulu mieux protéger les intérêts des CFF dans le domaine de l'expropriation. Finalement, il a approuvé la version du Conseil des États. La loi entrera en vigueur en été 2022 et permettra à Cargo Sous Terrain de procéder aux prochaines étapes de ce projet visionnaire.

Position de la SSE: La SSE se félicite de la finalisation de la loi. Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré une bonne base pour ce projet visionnaire de transport de marchandises souterrain. Il s'agit d'une première étape clé pour les projets d'infrastructure dans le sous-sol. Il était donc particulièrement important de mettre sur pied une réglementation efficace, pour laquelle la Chambre haute avait préparé le terrain.

20.089 Réforme LPP

Les délibérations au Conseil national de la réforme de la LPP ont été longues et approfondies. La majorité a donné suite aux demandes de la commission compétente. L'affaire passe maintenant à la CSSS-E.

Position de la SSE: Le Conseil national a reconnu l'importance de la révision et a élaboré un projet acceptable du point de vue financier. L'abaissement du taux de conversion minimal LPP à 6 pour cent est une étape provisoire attendue depuis longtemps. Il est important qu'un concept a été adopté concernant les mesures en faveur de la génération de transition qui ne prévoit ni des augmentations salariales ni des prestations selon le principe de l'arrosoir. Le Conseil des États doit maintenir ces principes, même si les syndicats ont déjà annoncé le référendum. Les suppléments de rente pour la génération de transition sont adéquats pour recueillir une majorité du peuple. La CSSS-E devrait donc renoncer au développement des prestations qui ne feraient qu'augmenter les coûts de la réforme. Il convient plutôt d'apporter d'autres modifications conformément à la «voie médiane», notamment en ce qui concerne le seuil d'entrée et la déduction de coordination. Par ailleurs, il faut renoncer aux modifications du pilier 3a afin de ne pas compromettre la majorité du peuple.

21.032 Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Contrairement à la recommandation de sa commission, le National a donné suite à la révision et procédera à la discussion par article.

Position de la SSE: La SSE rejette la révision dans son ensemble. Les modifications proposées ne correspondent en rien à la mise en œuvre de la motion Abate. Cette dernière a constaté dans sa justification (art. 13 al. 3) que le salaire minimal n'est déterminant que s'il n'est pas garanti par une convention collective de travail déclarée de force obligatoire ou prévoyant un salaire minimal obligatoire. Contrairement à cette disposition, le nouvel art. 7 al. 1bis LDét définit que le respect des salaires minimaux cantonaux doit être

contrôlé par l'autorité compétente du canton concerné. Aucune dérogation n'est prévue pour les branches disposant d'une convention collective de travail, alors qu'une telle disposition serait tout à fait indispensable. La révision constitue une ingérence inacceptable dans l'application des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire par les commissions paritaires.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS21)

Après de longues délibérations, les deux chambres ont éliminé leurs divergences dans la session d'hiver. Malgré une indemnisation adéquate, les syndicats s'opposent au report de l'âge de référence AVS pour les femmes à 65 ans et lanceront le référendum.

Position de la SSE: La réforme est urgente. Il était donc important de parvenir à un accord politique. Les éléments étrangers au financement n'ont pas rassemblé de majorité, comme par exemple l'affectation des fonds de la Banque Nationale Suisse à l'assainissement de l'AVS. La SSE soutient la réforme dans sa forme actuelle. Cependant, c'est un fait que l'AVS retombera dans les chiffres rouges à partir de 2030. D'autres réformes s'avèreront donc nécessaires.

Conseil des États

Le Conseil des États examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

Les deux chambres ont éliminé les dernières divergences. Le projet de loi est désormais terminé. Le National a longtemps voulu mieux protéger les intérêts des CFF dans le domaine de l'expropriation. Finalement, il a approuvé la version du Conseil des États. La loi entrera en vigueur en été 2022 et permettra à Cargo Sous Terrain de procéder aux prochaines étapes de ce projet visionnaire.

Position de la SSE: La SSE se félicite de la finalisation de la loi. Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré une bonne base pour ce projet visionnaire de transport de marchandises souterrain. Il s'agit d'une première étape clé pour les projets d'infrastructure dans le sous-sol. Il était donc particulièrement important de mettre sur pied une réglementation efficace, pour laquelle la Chambre haute avait préparé le terrain.

21.045 Message 2021 sur les immeubles du DFF

Après le National, le Conseil des États a approuvé le projet à l'unanimité. Le budget a donc été accordé et le projet politique s'est achevé.

Position de la SSE: Le volume des investissements se situe dans le cadre normal. Il convient de réaliser rapidement ces investissements, qui représentent pour le secteur principal de la construction un volume de commandes important dont il a besoin s'il veut continuer à être un pilier de l'économie de notre pays.

21.4189 Mo Wicki. Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels.

Le Conseil des États a approuvé la motion Wicki. L'affaire passe maintenant au Conseil national.

Position de la SSE: En approuvant le projet, le Conseil des États a reconnu l'importance de cet enjeu politique. La Commission de la concurrence (COMCO) doit changer d'urgence sa pratique dans la recherche de pièces à conviction. Elle se comporte actuellement plutôt comme une institution de poursuite qui n'accorde pas d'importance particulière aux faits.

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS21)

Après de longues délibérations, les deux chambres ont éliminé leurs divergences dans la session d'hiver. Malgré une indemnisation adéquate, les syndicats s'opposent au report de l'âge de référence AVS pour les femmes à 65 ans et lanceront le référendum.

Position de la SSE: La réforme est urgente. Il était donc important de parvenir à un accord politique. Les éléments étrangers au financement n'ont pas rassemblé de majorité, comme par exemple l'affectation des fonds de la Banque Nationale Suisse à l'assainissement de l'AVS. La SSE soutient la réforme dans sa forme actuelle. Cependant, c'est un fait que l'AVS retombera dans les chiffres rouges à partir de 2030. D'autres réformes s'avèreront donc nécessaires.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Politique du climat, énergie et environnement
Laurent Widmer
Tél. 058 360 77 01
lwidmer@entrepreneur.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch